



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DSDEN de l'Oise**

**Dossier suivi par :**  
Léa MICHAUD  
[cdp-60@ac-amiens.fr](mailto:cdp-60@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 12

Beauvais, le 20 septembre 2021

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice des services départementaux de  
l'Education nationale de l'Oise  
à

Mesdames, Messieurs les Inspectrices et les Inspecteurs de l'Education Nationale,

**Objet : Circulaire départementale PPMS et Incendie.**

La réalisation des PPMS et des exercices de sécurité représente une priorité absolue. Je vous demande le respect strict des consignes transmises dans la présente circulaire. En cas de difficultés ou pour vous accompagner, vous pouvez joindre votre circonscription ou la conseillère de prévention départementale, Léa MICHAUD [cdp-60@ac-amiens.fr](mailto:cdp-60@ac-amiens.fr) 03 44 06 45 12.

**Dès le mois de septembre**, planifiez vos exercices annuels et mettez à jour vos deux PPMS :

<https://portail.acamiens.fr/inspections/enquetes/ppms60/>

**Les deux PPMS :**

Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté ont pour objectif de mettre en sécurité les élèves et les personnels en attendant l'arrivée des secours. Ils doivent être présentés au premier conseil d'école.

Depuis la circulaire du 12 avril 2017, deux PPMS distincts doivent être réalisés dans toutes les écoles. Le PPMS Risques Majeurs permet de faire face à des événements divers d'ordre naturels ou technologiques. Le PPMS Attentat-Intrusion permet de faire face à une menace ou une attaque humaine.

**Les exercices de sécurité obligatoires :**

La réalisation des exercices est conditionnée à la mise à jour des PPMS car leur objectif est de vous préparer à ces événements.

Pour l'année scolaire 2021-2022, chaque école devra à minima avoir réalisée :

- 1 exercice PPMS « Attentat-Intrusion » avant le 22 octobre 2021
- 1 exercice PPMS « Risques Majeurs » avant le 25 février 2022
- 2 exercices d'évacuation incendie : le premier en septembre, et le second avant le 31 mars 2022.

Les alarmes de ces trois types d'exercices doivent être distinctes et audibles dans l'ensemble de l'école.

L'exercice Attentat-Intrusion ne doit en aucun cas être joué par un acteur.

Les exercices Attentat-Intrusion et Risques Majeurs ne sont pas joués par les élèves, sous réserve de nouvelles consignes suivant l'évolution de la crise sanitaire. Il convient tout de même de renseigner dans l'application le compte rendu de l'exercice, en indiquant dans le scénario qu'il s'agit d'un exercice cadre. Vous pouvez réaliser les actions suivantes : vérification des mallettes PPMS, signal audible et connu, rappel des consignes, effectuer de la pédagogie autour des risques encourus, repérage des zones de rassemblement, attitude silencieuse, etc.

Les parents d'élèves sont systématiquement prévenus de la tenue d'un exercice.

Les directeurs d'école associent autant que possible les responsables de l'accueil périscolaire aux exercices réalisés pendant le temps scolaire.

### **Référent police / gendarmerie :**

La liste des référents police / gendarmerie est disponible sur la plateforme Tribu « Memento Vie Scolaire ».

Dans tous les cas, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe EMS pour vous accompagner pour tous les sujets liés à la sûreté : [ems-oise@ac-amiens.fr](mailto:ems-oise@ac-amiens.fr).

### **Vigipirate :**

L'ensemble du territoire est actuellement placé en « vigilance sécurité renforcée – risque d'attentat ». Les mesures du plan Vigipirate doivent être appliquées :

- Renforcer la surveillance des accès aux bâtiments,
- Contrôles visuels aléatoires des sacs,
- Vérifier les identités des personnes étrangères à l'établissement,
- Eviter, dans toute la mesure du possible, les attroupements,
- L'élaboration et/ou la mise à jour des PPMS « attentat-intrusion », ainsi que la réalisation des exercices annuels associés doivent impérativement être menés à bien par les écoles,
- Les logogrammes « Sécurité renforcée – risque attentat » doivent être affichés dans toutes les écoles.

Une attention particulière doit être portée lors des ouvertures de portes, pour les entrées et sorties d'élèves, d'une part afin d'éviter toute intrusion malveillante, et d'autre part pour garantir la sécurité des élèves.

Un nouveau module va être mis en place sur l'application afin de déposer les diagnostics de mise en sûreté. Vous pouvez d'ores et déjà compléter le document Word de la boîte à outils. Je reviendrai vers vous lorsque le téléversement sur l'application sera possible.

### **Radicalisation :**

La prévention de la radicalisation en milieu scolaire<sup>1</sup> s'appuie sur un dispositif de repérage, de signalement et d'accompagnement par des cellules préfectorales. En cas de suspicion, même dans le cadre de signaux faibles, je vous invite, d'une part à contacter le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont dépend l'établissement ou l'école et d'autre part à **en informer mon cabinet**. Des ressources documentaires sont également mises à la disposition des personnels sur Eduscol et sur la plateforme Tribu « Memento Vie Scolaire ».

---

<sup>1</sup> <http://eduscol.education.fr/cid100811/prevention-radicalisation.html>

**Coordonnées utiles :**

|                                      |  |  |
|--------------------------------------|--|--|
| Les numéros d'urgence départementaux | Vous utiliserez ces numéros pour informer immédiatement après l'appel des services de secours face à un événement grave en lien avec la sécurité, sans vous mettre en danger.<br><br>Il garantira l'efficacité de la chaîne d'alerte remontante. | - Sur le temps scolaire :<br><b>03 44 06 45 25</b><br><br>- Hors temps scolaire :<br><b>03 44 48 11 99</b> |
| ERUN de votre circonscription        | Pour un problème informatique lié à l'application sécurité.  | Cf circonscription de rattachement   |
| Equipe Mobile de Sécurité            | Pour vous aider dans la réalisation des diagnostics de mise en sûreté et des PPMS.   | <a href="mailto:ems-oise@ac-amiens.fr">ems-oise@ac-amiens.fr</a><br>06 84 74 86 49<br>06 84 74 28 82       |
| Léa MICHAUD                          | Conseillère de Prévention Départementale<br><br>Pour toute question en lien avec la présente circulaire ou des conseils divers   | <a href="mailto:cdp-60@ac-amiens.fr">cdp-60@ac-amiens.fr</a><br>03.44.06.45.12                             |
| Antoine HANNICQ                      | Référent technique de l'application  | <a href="mailto:antoine.hannicq@ac-amiens.fr">antoine.hannicq@ac-amiens.fr</a><br>03.44.06.45.36           |
| Xavier QUAREZ                        | Conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire<br><br>Référent sûreté de la DSDEN   | <a href="mailto:xavier.quarez@ac-amiens.fr">xavier.quarez@ac-amiens.fr</a><br>07.77.77.14.18               |

Je sais toute l'attention que vous portez à la sécurité dans vos écoles et je vous en remercie vivement.



L'inspectrice d'académie,

Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Oise

Emmanuelle COMPAGNON

